DOSSIER DE PRESSE

AFFAIRE KEZIAH

Empoisonnement au chlordécone et droit de manifester:

Quelle justice pour les « outre-mer » ?

16 Juillet 2020, Fort-de-France : Keziah, artiste & militant contre le chlordécone est **victime de violence policière** (scène filmée).

9 et 10 Novembre 2026, Tribunal de Paris : Keziah est accusé alors qu'**aucune de ses plaintes n'a aboutit**.



Fort-de-France (Martinique), 13 janvier 2020 : Mobilisation en soutien aux "7 d'Océanis".
Keziah joue au tambour, sa mère à ses côtés. (Cr. Photo : Benny-Photos)

AFFAIRE KEZIAH

Un lynchage public en toute impunité !

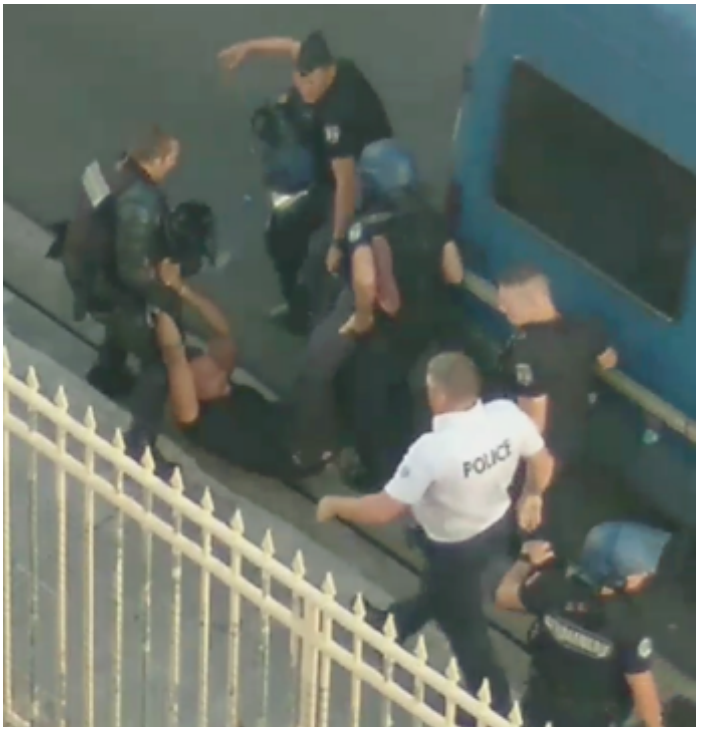
« Arrêtez, vous allez le tuer ! »
Keziah Nuissier, étudiant alors âgé de 21 ans, artiste tambourinaire de Bèlè (musique traditionnelle martiniquaise) et militant anti-chlordécone, se retrouve, lors d'une mobilisation, le 16 juillet 2020, **menotté et lynché par plusieurs gendarmes et un policier** (directeur du commissariat de police de Fort-de-France).

Le sang coule car il a déjà reçu plus d'une dizaine de coups de matraque. Blessé à la tête, il perd connaissance. Menotté, il est trainé et posé sur le bitume à l'abris des regards, derrière un fourgon. Un des hommes insère son doigt dans l'oeil de Keziah, un autre écrase ses parties génitale, des insultes et menaces sont proférées "Tu es un enculé, meurs !". C'est une véritable scène de torture.

Un châtiment public
Du 3e étage d'un immeuble, un jeune homme filme la scène. Il hurle **"Arrêtez, vous allez le tuer !"** il insiste **"C'est enregistré !"**. Après avoir jeté un coup d'œil vers lui les hommes arrêtent. L'un d'eux renverse une bouteille d'eau sur la flaque de sang au sol…

https://www.youtube.com/watch?v=RGblQHCVeaw&t=355s&pp=0gcJCS0MAYcqlYzv

La vidéo est devenue virale. Le peuple martiniquais s'indigne et se mobilise. Des heurts éclatent pendant deux nuits à Fort-de-France. Un long calvaire médical et judiciaire commence pour Keziah. Directement mis en garde à vue, Keziah ne reçoit pas les soins médicaux adaptés. A sa sortie, Keziah est mis en liberté sous contrôle judiciaire. Ne tenant plus sur ses jambes, il est hospitalisé pendant plusieurs jours pour de multiples contusions. Keziah porte plainte contre les policiers et les gendarmes pour violences, actes de torture et de barbarie. Il porte plainte pour faux en écriture dans les procès-verbaux car il conteste, en s'appuyant sur les nombreuses vidéos, la version unanime des forces de l'ordre qui l'accusent d'avoir initialement porté des coups de poing. Une troisième plainte est aussi portée contre l'Ordre des médecins.



Fort-de-France (Martinique), 16 juillet 2020 : Keziah blessé et menotté, trainé derrière un fourgon.

Aucune de ses plaintes n'aboutit. Le procès est dépaysé, le parquet de Fort-de-France soutient ne plus avoir la distance nécessaire pour traiter cette affaire. Physiquement, Keziah est durablement touché : il souffre d'un sévère strabisme qui s'accompagne de fortes migraines, de vertiges et de crises d'angoisse. Keziah doit interrompre ses études. Suivi à l'hôpital Rothschild à Paris, il subit en mai 2024 une opération de l'œil.

L'affaire est médiatisée et traverse les frontières. Keziah reçoit le soutien de nombreux collectifs et personnalités. **En avril 2021, depuis sa cellule aux États-Unis, Mumia Abu-Jamal lui rend un touchant hommage.**

9 ET 10 NOVEMBRE 2026

NOUS DEMANDONS ENCORE JUSTICE

Du 16 juillet 2020 à aujourd'hui, après nombre de péripéties judiciaires (attaque des avocats de Keziah pour diffamation par le parquet, dossiers perdus par le Tribunal de Fort-de-France, reports du procès, etc.) et malgré les éléments de preuve (vidéos), seule la plainte des gendarmes à l'encontre de Keziah trouve une suite : les 9 et 10 novembre, Keziah est convoqué au Tribunal judiciaire de Paris en tant que prévenu. Il doit se défendre et prouver son innocence. **En revanche, aucun gendarme ou policier n'est inquiété.**



Fort-de-France (Martinique), 4 décembre 2024 : Conférence de presse Affaire Keziah - De gauche à droite : les avocats Maître Raphaël Constant, Maître Eddy Arneton et la mère de Keziah (Madly Etile).



Une attente de justice
L'affaire Keziah n'est pas un cas isolé aux Antilles et, plus largement, en "outre-mer". Elle s'inscrit dans la continuité de la répression policière qui sous-tend le règlement des conflits sociaux qui jalonnent l'histoire de la Martinique, de la Guadeloupe et, plus généralement, des territoires dits « d'outre-mer ».

La violence pour répondre à la violence
L'affaire du chlordécone est une première violence : les terres, les eaux et l'ensemble des êtres vivants ont été empoisonnés par ce pesticide pour répondre aux objectifs de rentabilité économique d'une petite poignée de planteurs – héritiers des grands planteurs et propriétaires d'esclaves de 1642 à 1848.

Malgré une connaissance scientifique des effets toxiques de ce pesticide dès 1968, l'État français maintient, à la demande de ces grands planteurs, un usage dérogatoire du produit, d'abord interdit aux États-Unis (affaire de l'usine Hopewell), puis en France, jusqu'au début des années 90. Soit 20 ans d'empoisonnement pour les Antilles françaises !

Un déni de justice dans l'affaire du chlordécone
Aucun procès n'a eu lieu : les plaintes portées par la société civile et les ouvriers ont toutes été déboutées. Pas de coupable, pas de responsable : les populations antillaises sont invitées à faire avec… C'est une seconde violence.

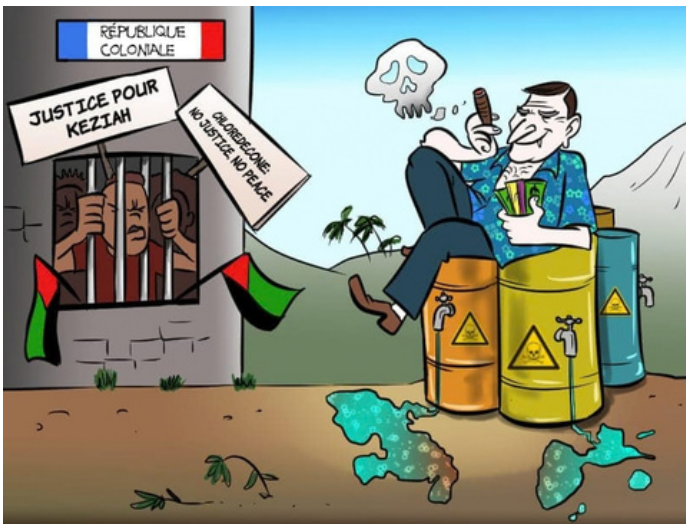
Les tentatives d'expression de la société civile contre l'usage du chlordécone (Kepone) débutent dès 1974 avec l'affaire Chalvet. Ces tentatives (affaire des "7 d'Océanis", affaire Rodney) sont systématiquement réprimées, en toute légalité. Les gendarmes tuent, les gendarmes frappent…



2009-2020 : Les mobilisations contre le chlordécone se multiplient en Martinique. Plus d'une trentaine d'arrestations dénombrées.



Chlordécone : 90% de la population Antillaise durablement contaminée. Les incidences sanitaires sont graves (cancer de la prostate, risque grossesse et développement chez les enfants).



De nombreuses illustrations apparaissent sur les réseaux comme sur les murs, les artistes s'emparent du sujet et dénoncent l'injustice.

Un passé qui s'exprime encore au présent
L'histoire de la justice et des droits de l'homme en « outre-mer » ne se calque pas sur celle de l'Hexagone. Le 14 juillet 1789 rappelle chaque année qu'il a fallu plus d'un demi-siècle de lutte et de révoltes après cette date pour que les personnes esclavisées aux Antilles aient droit à la liberté (Mai 1848).

Une liberté d'« affranchis », sans aucune forme de réparation, avec, au contraire, le maintien des inégalités économiques coloniales (économie de plantation).

C'est cette répartition issue de la période esclavagiste qui structure encore nos sociétés en 2026, créant de façon concomitante des situations économiques monopolistiques favorisant les abus de position dominante, et des monocultures agricoles à l'origine de désastres écologiques qui menacent aujourd'hui et durablement l'ensemble des êtres vivants aux Antilles françaises.

Démocratie en « outre-mer » : la responsabilité de l'État français
Au-delà du patrimoine foncier et des structures économiques, l'héritage colonial s'inscrit également dans les pratiques de gouvernance des territoires « d'outre-mer ».

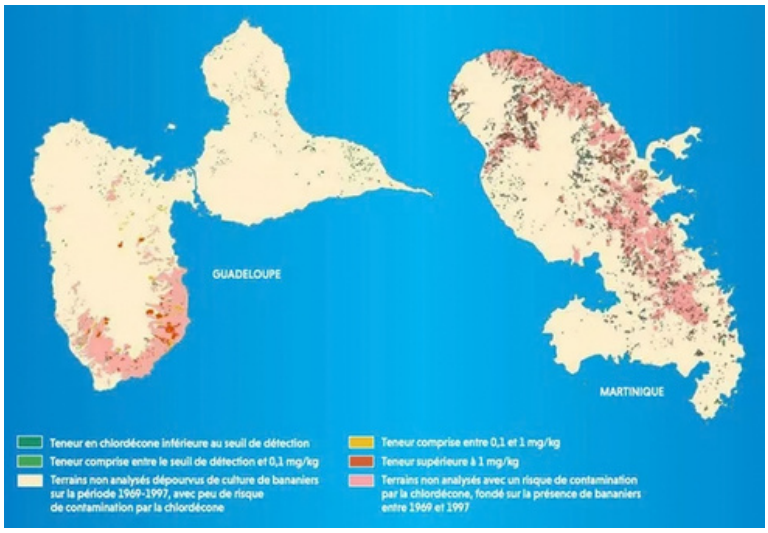
À l'image de l'affaire du chlordécone, les affaires d'intérêt commun ne trouvent pas d'issue judiciaire et les mobilisations de la société civile liées à ces affaires sont violemment et systématiquement réprimées.

En 1959, Aimé Césaire dénonce cette spirale étatique de la violence. Il obtient une interdiction de la venue de CRS de l'Hexagone pour régler des conflits sociaux aux Antilles.

Cet acquis social a aujourd'hui disparu. Les revendications de la société civile sont ignorées et sévèrement réprimées : l'affaire des Grands Frères, la lutte des Kanaks, l'affaire Petitot/RPPRAC, l'affaire des Statues, le vol des Terres, l'affaire de l'eau en Guadeloupe, l'affaire Klodo, etc.



Suite à l'enquête administrative de 2018 pointant les résponsabilités des différents acteurs, aucune poursuite judiciaire ne trouve suite : un non-lieu est déclaré le 22 juin 2026.



Zones d'épandage du chlordécone en Guadeloupe et en Martinique (de 1969 à 1997).



Quand le fruit préféré des français empoisonne aux Antilles…

Octobre 2026 : Plainte contre l'État français

De 2020 à 2026 dans l'affaire Keziah, les plaintes ont été déposées, les consignations versées et les démarches judiciaires multipliées. Aucune réponse effective n'a été apportée. **Face à ces dysfonctionnements, Keziah et sa défense engagent désormais la responsabilité de l'État français en assignant l'Agent judiciaire de l'État.**

La justice n'est pas un privilège ou faveur accordée aux citoyens. L'État a le devoir de garantir des réponses justes et équitables aux urgences sociales, économiques et environnementales.

Keziah et ses soutiens rappellent que le problème initial dans cette affaire est celui du chlordécone et de la justice sociale.



Fort-de-France (Martinique), 9 novembre 2020 : Prise de parole de Keziah.



CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES ÉTAPES DE L'AFFAIRE KÉZIAH NUISSIER

01 16 juillet 2020
Violences filmées pendant l'interpellation de Kéziah

02 21 juillet 2020
Le parquet saisit l'IGGN

03 31 juillet 2020
Plainte pour violences, actes de torture et de barbarie

04 11 septembre 2020
Le parquet saisit l'IGPN

05 12 octobre 2020
Demande de désignation d'un juge d'instruction impartial

06 20 octobre 2020
Clôture des enquêtes et renvoi de deux gendarmes pour deux coups de pied

07 26 octobre 2020
Plainte à l'Ordre des médecins sur la prise en charge et la fixation de l'ITT

08 28 octobre 2020
Plainte pour faux procès-verbaux

09 4 novembre 2020
Signalement des dysfonctionnements du parquet à l'IGJ

10 6 novembre 2020
Constitution de partie civile pour violences, torture et barbarie

11 27 novembre 2020
L'IGJ renvoie la demande vers le ministre de la Justice

12 24 mars 2021
Constitution de partie civile pour faux en écritures publiques

13 13 septembre 2021
Saisine de la ministre des Armées

14 14 octobre 2021
Audience militaire fixée au 13 décembre 2021 à Cayenne

15 15 octobre - 5 novembre 2021
Courriers au parquet de Cayenne pour faire reconnaître la plainte

16 18 novembre 2021
Demande de dépaysement de l'instruction pour faux

17 13 décembre 2021
Audience militaire renvoyée sine die

18 23 mars 2022
Instruction pour faux dépaysée vers le pôle de l'instruction de Paris

19 27 juin 2022
La chambre militaire renvoie le parquet à mieux se pourvoir

20 6 juin 2023
Demande d'audition de la partie civile - audition jamais réalisée

21 13 janvier 2025
Dépaysement de la plainte vers Cayenne annoncé à la défense

22 10 juin - 9 octobre 2025
Demandes d'actes, exploitation de la vidéo C17 et observations de la défense

23 4 mai 2026
Non-lieu dans l'affaire des faux procès-verbaux - appel de la décision

24 26 juin 2026
À Cayenne : aucun dossier Nuissier et aucune jonction

SOURCES ET RÉFÉRENCES

POUR ALLER PLUS LOIN

Cette sélection d'articles, d'ouvrages et de documents permet d'approfondir les éléments évoqués dans ce dossier : l'affaire de Kéziah Nuissier, le chlordécone, l'histoire sociale et coloniale des Antilles, ainsi que les questions de répression policière et de justice en outre-mer.

01 AFFAIRE KÉZIAH NUISSIER

ARTICLES DE PRESSE ET REPORTAGES

01 20 novembre 2025 — StreetPress
Comment j'ai été violenté puis accusé de violences par des forces de l'ordre
Thomas Porlon et Samuel Alerte

02 4 novembre 2025 — L'Humanité
Le procès de Keziah Nuissier, victime de violences mais accusé d'avoir frappé des gendarmes, s'ouvre cinq ans plus tard

03 2020 — Mouv' / Radio France
L'affaire Kéziah : un militant anti-chlordécone victime de violences policières

04 17 novembre 2020 — Reporterre
Kéziah, militant anti-chlordécone, tabassé par les forces de l'ordre puis accusé de violences

05 14 novembre 2020 — Mr Mondialisation
Néocolonialisme et violences policières en Outre-Mer : l'affaire Kéziah Nuissier
CBL.

06 2020 — BBC News
Reportage international sur l'affaire Kéziah

02 CHLORDÉCONE ET POLLUTION DES ANTILLES

ARTICLES, ENQUÊTES ET ÉTUDES

07 2023 — Marie Claire
Empoisonnement au chlordécone en Martinique : le goût amer de la banane

08 2021 — Patrimoines Martinique
Février 1974 : le drame de Chalvet

09 2010 — Laurent Jalabert
Les mouvements sociaux en Martinique dans les années 1960 et la réaction des pouvoirs publics
Études caribéennes, n°17

10 2007 — Genèses
Article sur l'histoire sociale et coloniale des Antilles
Cairn.info

03 HISTOIRE DES MOBILISATIONS ET RÉPRESSION AUX ANTILLES

ARTICLES, ARCHIVES ET DOCUMENTS HISTORIQUES

11 2020 — Franceinfo La 1ère
La résonance permanente des émeutes de décembre 1959 à Fort-de-France

12 Dates non précisées — Les Polices Mobiles
Les « émeutes » de décembre 1959 en Martinique
Document d'archives

13 1997 — Raymond Gama et Jean-Pierre Sainton
Mé 67 : Mémoire d'un événement

04 OUVRAGES ET DOCUMENTAIRES DE RÉFÉRENCE

RÉFÉRENCES THÉORIQUES ET CONTEXTUELLES

14 2019 — Malcom Ferdinand
Une écologie décoloniale
Éditions du Seuil

15 2009 — Camille Mauduech
Les 16 de Basse-Pointe
Documentaire

16 1955 — Aimé Césaire
Discours sur le colonialisme
Éditions Présence Africaine

17 1952 — Frantz Fanon
Peau noire, masques blancs
Éditions du Seuil

18 1961 — Frantz Fanon
Les Damnés de la Terre
Éditions Maspero

19 Date non précisée — Rodolphe Solbiac
La destruction des statues de Victor Schoelcher en Martinique
Essai

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES RÉFÉRENCES EN LIGNE

JUSTICE FOR KEZIAH

(articles, ouvrages et documents)



Soutenir Kéziah
c'est soutenir le droit de chacun à
une justice équitable.

Notre humanité n'est pas négociable

CONTACTS

ARNETON AVOCATS

Paris
27 Rue Trochet
75017 Paris
+33 (0)1 87 53 61 86

Martinique
64 rue Victor Hugo
97200 Fort de France
+33 (0)5 96 28 02 97

Email
secretariat@arneton-avocats.com

JUSTICE FOR KEZIAH

Téléphone
+596 (0)696 72 22 25

Instagram
@justiceforkeziah

Email
justiceforkeziah@gmail.com